

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.065

L'An Deux Mille, le 26 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

19 JUIN 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

19 JUIN 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. BOISNARD, Adjoint

M. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD  
DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ETUDES POUR LE REENSABLEMENT DE LA PLAGE DE ROYAN.

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
2 CONTRE  
26 POUR

Par convention de mandat en date du 10 juillet 1992, la commune de ROYAN a confié à la SEMDAS les études pour le réensablement de la plage de ROYAN.

Suite à la décision de la commune de ROYAN de réaliser cette opération en régie, il avait été décidé de mettre fin, d'un commun accord entre les parties, à la convention de mandat.

En conséquence, la SEMDAS présente le dossier de clôture de l'opération.

Les comptes arrêtés au 30 avril 2000 font apparaître la somme de 115.458,76F. (CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE HUIT FRANCS ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES) TTC en dépenses.

Un solde d'opération de 4,46F. (QUATRE FRANCS ET QUARANTE SIX CENTIMES) est à remettre à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu le dossier de clôture présenté par la SEMDAS,

DECIDE :

- d'approuver le dossier de clôture de l'opération "Réensablement de la plage de ROYAN",
- de donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 juin 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**